



Webinaire gratuit consacré à

AGRESSIVITÉ, INSULTES, BRUTALITÉ : COMMENT GÉRER LA VIOLENCE DANS LE CADRE DU MANDAT DE PROTECTION ?

13 octobre 2022 de 11 h à 12 h 30

Cette conférence est placée sous le haut patronage de Madame Anne Caron-Dégliise, Magistrate, Avocate générale à la première chambre civile de la Cour de Cassation, Membre du Conseil consultatif national d'Éthique.

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales poursuit son cycle de webinaires, organisés au profit des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, initié depuis deux ans. Cette 8^e conférence en ligne abordera la question de la gestion de la violence du protégé dans le cadre du mandat de protection.

Les interventions

Introduction par Anne Caron-Dégliise, Magistrate, Avocate générale à la première chambre civile de la Cour de Cassation, Membre du Conseil consultatif national d'Éthique.

Intervention de Christelle Goffard, chargée d'enseignement à l'Université d'Artois, Doctorante en sociologie, Membre du Comité éthique personnes majeures protégées CREA. Elle a été précédemment responsable d'un service tutélaire de 2009 à 2017.

les interventions seront suivies d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.

Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

Le majeur protégé ressent très souvent de la frustration dans le cadre du mandat de protection. Celle-ci peut se transformer en colère ou en agressivité à l'encontre du MJPM qu'il rend responsable de sa situation et des limites à son autonomie induites par la mesure de protection. Si la frustration et la colère peuvent être entendues, la violence, quant à elle, est inacceptable. Comment alors recadrer la relation pour rappeler les règles et la loi ? Comment retrouver une relation apaisée et d'échange ?

Au cours de cette conférence et des différents échanges, il s'agira de rappeler les principales lignes directrices, qu'elles soient juridiques, éthiques et humaines pour aider le MJPM à se positionner et construire cette relation protégé/mandataire.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, Chargée de communication MGAS
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

